



5TA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026
30 È 31 DI LUGLIU DI U 2026
5ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026
30 ET 31 JUILLET 2026

N° 2026/E5/047

**Question orale déposée par Mme Véronique ARRIGHI
au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

**OBJET : PREVENTION DES INCENDIES ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :
QUELLE STRATEGIE POUR LA CORSE ?**

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

Les incendies qui touchent actuellement la Corse rappellent avec force la vulnérabilité de notre territoire face au changement climatique, à l'allongement des périodes de sécheresse et à l'intensification des feux de forêt.

La lutte contre ces feux repose naturellement sur la mobilisation des deux SIS, de leurs sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, des sapeurs forestiers de la Collectivité de Corse et de l'ensemble des services engagés sur le terrain. Elle dépend également des moyens aériens nationaux de la Sécurité civile, dont le renforcement, annoncé par le Président de la République en 2022, tarde encore à se concrétiser. Cette situation impose de poursuivre nos revendications auprès de l'État, mais aussi de renforcer notre propre stratégie de prévention.

Le maillage territorial des centres de secours opéré par les SIS constitue en lui-même une politique de prévention. Il permet de maintenir des moyens au plus près des villages, de réduire les délais d'intervention et de favoriser l'attaque rapide des feux naissants, qui demeure l'une des conditions essentielles pour éviter qu'un départ de feu ne se transforme en incendie majeur.

Cette politique repose également sur la coopération entre les sapeurs-pompiers et les sapeurs forestiers de la Collectivité de Corse. Nous devons ici souligner le travail considérable accompli par ces derniers, qui assurent quotidiennement la surveillance, l'entretien des ouvrages de défense des forêts contre les incendies,

l'appui aux opérations et l'intervention sur les départs de feu. Ils sont au cœur du dispositif territorial de prévention et de lutte.

Cette logique interservices doit continuer à associer les SIS, les sapeurs forestiers, la Sécurité civile, l'Office national des forêts, l'Università di Corsica mais aussi les communes et intercommunalités. Le projet GOLIAT a démontré tout l'intérêt de cette coopération entre chercheurs et opérationnels, en développant notamment la prévention par l'éducation des plus jeunes au moins jeunes, des outils de cartographie, de simulation du comportement des incendies, de détection des points chauds et d'aide à la décision pour la lutte et l'aménagement du territoire.

Cependant, malgré les moyens engagés et la qualité du travail effectué, nous devons aller plus loin.

La question des interfaces entre les espaces habités et les zones boisées ou couvertes de maquis devient centrale. L'extension diffuse de l'urbanisation, l'abandon de certaines terres agricoles, la fermeture progressive des milieux et l'accumulation de combustible rapprochent toujours davantage le feu des habitations, des villages et des espaces périurbains.

Les plans de prévention des risques d'incendie de forêt, élaborés sous l'autorité de l'État, doivent donc être approfondis, actualisés et pleinement articulés avec les documents d'urbanisme. Ces plans peuvent limiter ou interdire l'urbanisation dans les secteurs les plus exposés et imposer des mesures destinées à réduire la vulnérabilité des constructions existantes.

Mais la réponse ne peut pas être uniquement réglementaire. Pour protéger durablement nos habitations et nos villages, nous devons également agir sur le combustible.

L'agriculture, l'élevage et le pastoralisme doivent être considérés comme des instruments à part entière de la politique de prévention des incendies.

Le maintien des terres agricoles et le développement pastoral permet de limiter le combustible et de freiner la propagation des feux. La prévention des incendies doit donc être pleinement intégrée aux politiques agricoles, forestières et foncières, ainsi qu'aux choix d'aménagement du territoire, notamment dans le cadre de la révision du PADDUC.

Il est désormais primordial de réduire l'exposition des populations au feu et d'améliorer la résilience de la Corse.

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse, au regard de l'évolution du risque incendie, quelle appréciation portez-vous sur le dispositif actuel de prévention et de protection en Corse ?

Plus largement, quelle vision le Conseil exécutif porte-t-il pour poursuivre et renforcer l'intégration de la prévention du risque incendie dans l'ensemble des politiques d'aménagement de la Corse ?

Vi ringraziau.